

Cadre dirigeant de TPE-PME

RNCP19178 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	310m
Code(s) ROME	M1302, M1402, M1301, M1205
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	23/08/2020

Certificateur(s)

BGE SUD OUEST · SIRET : 31596310800206

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le cadre-dirigeant de TPE/PME prend en charge la direction générale d'une entreprise ou d'une unité, dans le contexte particulier d'une petite et moyenne entreprise, avec une responsabilité à la fois stratégique et opérationnelle dans un objectif de développement et de rentabilité des activités.

Le dirigeant de TPE-PME est un cadre polyvalent et réactif ; il maîtrise une vision globale de l'entreprise dans ses différentes dimensions (stratégie, management, organisation administrative, gestion, analyse financière, marketing, commercial, juridique, qualité ...) s'appuyant généralement sur un domaine d'expertise particulier.

Il exerce cette fonction de dirigeant de TPE/PME en tant que cadre salarié de l'entreprise, éventuellement gérant salarié ou en tant que chef d'entreprise qu'il en soit le créateur-fondateur ou le repreneur. Il exerce son activité en totale ou très grande autonomie et a une position hiérarchique élevée dans l'entreprise

Sa double responsabilité, à la fois stratégique et opérationnelle, le conduit à exercer les activités suivantes :

1) Il élabore et pilote la stratégie de l'entreprise dans une démarche d'innovation et d'amélioration de la performance

- Il définit les orientations stratégiques et conduire des projets
- Il pilote l'amélioration de la performance et manager la qualité

2) Il assure le développement de l'entreprise

- Il élabore le plan marketing
 - Il déploie les actions commerciales et contrôler les résultats
- 3) Il gère et pilote l'entreprise dans sa dimension administrative, économique et financière

- Il garantit la production comptable
- Il analyse la situation économique et financière de l'entreprise pour en assurer la continuité et le développement
- Il gère le budget de l'entreprise, maîtrise la rentabilité, assure et optimise le financement de l'activité

4) Il organise et manage les ressources humaines

- Il structure l'organisation des ressources humaines dans l'entreprise
- Il définit les procédures de management des ressources humaines
- Il manage les équipes et les personnes

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées :

Bloc « stratégie » :

- Développer une démarche stratégique construite

- Structurer les étapes de réalisation d'un projet et définir les modalités de déploiement
- Concevoir des outils de pilotage
- Accompagner la mise en œuvre du pilotage et/ou de l'amélioration de la performance
- Réaliser un audit/diagnostic
- Piloter une démarche d'amélioration de la qualité dans un des domaines de l'entreprise

Bloc « assurer le développement » :

- Réaliser une étude de marché et en dégager des conclusions exploitables pour l'entreprise
- Réaliser un diagnostic commercial
- Formuler clairement le positionnement marketing de la structure et définir les cibles prioritaires
- Fixer des objectifs de vente
- Etablir un plan d'action commercial
- Mettre en place les procédures d'achat et d'exécution des marchés
- Proposer une politique de fidélisation ou de conquête de clientèle adaptée au positionnement

Bloc « gestion »

- Organiser et contrôler l'activité et la production des états comptables
- Analyser le compte de résultat et la situation financière de l'unité/entreprise
- Suivre et optimiser le budget de trésorerie
- Etablir le budget prévisionnel
- Calculer le seuil de rentabilité
- Identifier les conditions d'équilibre financier
- Etablir un plan de trésorerie

Bloc « ressources humaines »

- Définir une organisation fonctionnelle permettant de réaliser les activités de l'entreprise et d'atteindre les objectifs
- Elaborer la procédure et les modalités de recrutement
- Organiser la délégation et le contrôle
- Concevoir et organiser un entretien professionnel
- Communiquer

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le cadre-dirigeant de TPE - PME exerce son activité au sein d'entreprises de différentes tailles de tous secteurs, au sein desquelles il peut assurer la responsabilité d'une unité en tant que centre de profit.

Il peut également entreprendre de créer sa propre structure ou de reprendre une TPE PME.

Il peut exercer dans le « secteur marchand » (entreprise) ou « non marchand » (associations employeuses à but non lucratif ...) dans tous les secteurs d'activité.

Il peut exercer cette fonction de dirigeant de TPE/PME en tant que cadre salarié de l'entreprise, éventuellement gérant salarié ou en tant que chef d'entreprise qu'il en soit le créateur-fondateur ou le repreneur.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Dirigeant de TPE-PME (chef d'entreprise, directeur, gérant, entrepreneur, responsable de centre de profit)
- Délégué général ou secrétaire général d'une association ou fédération
- Directeur adjoint
- Responsable d'une structure de loisirs et d'hébergement touristique
- Directeur de magasin
- Cadre commercial, directeur du développement
- Chef de projet
- Consultant en organisation et management.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 498 €
Familles professionnelles (FAP)	L2X61 — Agents administratifs · tension 1/5 (Très faible) L4X80 — Techniciens des services administratifs · tension 4/5 (Élevée) L4X81 — Techniciens et agents de maîtrise des services financiers ou comptables · tension 5/5 (Très élevée) L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	42 638
Jugés difficiles à recruter	27 %
Emplois saisonniers	9 %
Familles professionnelles (FAP)	L2X61 — Agents administratifs L4X80 — Techniciens des services administratifs L4X81 — Techniciens et agents de maîtrise des services financiers ou comptables L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) L6X00 — Dirigeants de petites et moyennes entreprises de moins de 50 salariés L6X90 — Cadres dirigeants des grandes entreprises de plus de 50 salariés

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le Jury, présidé par le Directeur Général (ou son représentant), est composé de:

- un formateur
- un membre du conseil d'administration ou de l'équipe d'encadrement
- un employeur en activité
- un salarié en activité

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	23/08/2020
--	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP15291

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP34693

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

formationbge31@creer.fr

<http://www.creer.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/19178/>